

Image not found or type unknown



## échelon du bulletin de salaire

Par **anaisG**, le **01/09/2009** à **20:16**

J'AI UN CONTRAT C N E depuis le 26 11 2006 de 14h50 hebdo puis un avenant au contrat pour passer a 19h hebdo depuis le 01 07 2008 le numéro de la cc est 3252(je n'ai pas de qualification dans ce domaine mais j'aivais auparavant travailler dans une même entreprise durant 3 ans), je n'ai aucun coeff de noter sur ma fiche de paie, es ce normal? de combien devrait il être?